

Journée des droits de l'enfant

Prendre en compte sa parole, favoriser son pouvoir d'agir : on est tous d'accord ? alors continuons !

Au moment où le GEPSO s'apprête à diffuser son Communiqué de presse pour le 31^{ème} anniversaire de la CIDE, le rapport du Défenseur des droits publiait son dernier rapport « **Prendre en compte la parole de l'enfant : un droit pour l'enfant, un devoir pour l'adulte** », venant ainsi confirmer notre position sur l'importance de la place de la parole de l'enfant et son pouvoir d'agir. Cette question doit être au cœur de toutes les préoccupations, en particulier pour le secteur social et médico-social qui accueille et accompagne les enfants les plus vulnérables.

Les contraintes et restrictions vécues dans l'application des droits des jeunes, pendant la période de confinement liée à l'épidémie COVID-19, tout comme les conséquences économiques et sociales de la crise ont ravivé d'autant plus fortement la nécessité de prendre en compte cette parole et les droits de tous dans tous les espaces de vie quotidienne (cercle familial et amical, école, structures médico-sociales et sociales etc.).

C'est ce que rappelait le GEPSO dans sa Lettre à la Défenseure des droits envoyée en juin dernier, soulignant que l'accès aux droits en période de crise est en effet devenue plus complexe : accès à la scolarité, accès à la culture et aux loisirs, accès à la formation et à l'emploi, contacts avec la justice.

En corollaire de la question de l'accès aux droits fondamentaux, celle de la réponse aux besoins est aussi essentielle.

Si certains enfants semblent avoir plutôt bien « résisté » au confinement et aux restrictions, pour d'autres, la période a pu générer des difficultés et des besoins qui restent aujourd'hui encore difficilement satisfaits.

Aussi, le GEPSO poursuivra en 2021 en lien avec ses partenaires et les pouvoirs publics ses actions sur :

- La recherche de réponses innovantes et sur-mesure afin de répondre à des besoins parfois très complexes et spécifiques (équipes mobiles, pluridisciplinaires, réorganisation des unités de vie etc.), en lien avec la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance ;
- L'ouverture des établissements publics vers l'extérieur (portes ouvertes, journal etc.) et le monde ordinaire afin de valoriser le travail d'accompagnement réalisé au quotidien et favoriser la place des enfants et des jeunes au sein de la Cité
- Le renforcement et le déploiement des outils visant à faciliter et favoriser la participation et l'expression de la parole des enfants et des jeunes (renforcement des Conseils de la vie sociale – CVS ; Comités régionaux des usagers – CRU ; ateliers participatifs etc) ;
- L'intégration des jeunes au sein des Commissions de travail du GEPSO au niveau national et systématiquement dans tous les événements (Assises nationales, journées techniques etc.) ;
- Les actions visant à favoriser l'accès à la santé, comme la poursuite du partenariat avec le programme PEGASE visant à renforcer l'accès aux soins pour les jeunes enfants placés dans les établissements de protection de l'enfance

Plus que jamais, la question de l'enfance doit être une priorité nationale qui passe par une reconnaissance pleine et entière de leurs droits et de la prise en compte de leur parole.